

Projet éolien de Bouillonville (54)



Vue de la zone potentielle d'implantation

Lettre d'information n°1

Juillet 2024

En 2023, **JP Energie Environnement (JPee), producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable**, a rencontré le conseil municipal de la commune de Bouillonville, concernant la faisabilité d'un projet éolien sur la commune. JPee a par la suite étudié les contraintes, les servitudes et les sensibilités de la zone d'étude.

Des **études environnementales (écologique, paysagère et acoustique)** vont être menées pour déterminer la faisabilité de ce projet et en définir les caractéristiques (modèle et nombre d'éoliennes, implantation, etc.). **En juillet 2024, un mât de mesure va être installé au cœur de la zone d'implantation potentielle pour évaluer finement le potentiel éolien du site.**

À partir des résultats de ces expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la **configuration optimale** des éoliennes dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Cette première lettre d'information a pour objectif de présenter à la population la zone d'implantation potentielle, les études qui y seront menées, le calendrier du projet ainsi que les prochaines étapes.

« Dans le cadre de la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables et faute de disposer de terrains susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques, le conseil a fait le choix de conduire un projet éolien avec JP Energie Environnement qui nous accompagne depuis l'origine sur ce dossier.

Notre ambition communale est double : contribuer à la production d'électricité verte et apporter à la commune des ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

Cet automne, un mât de mesure des courants éoliens devrait être installé dans la Pièce aux Vaches.

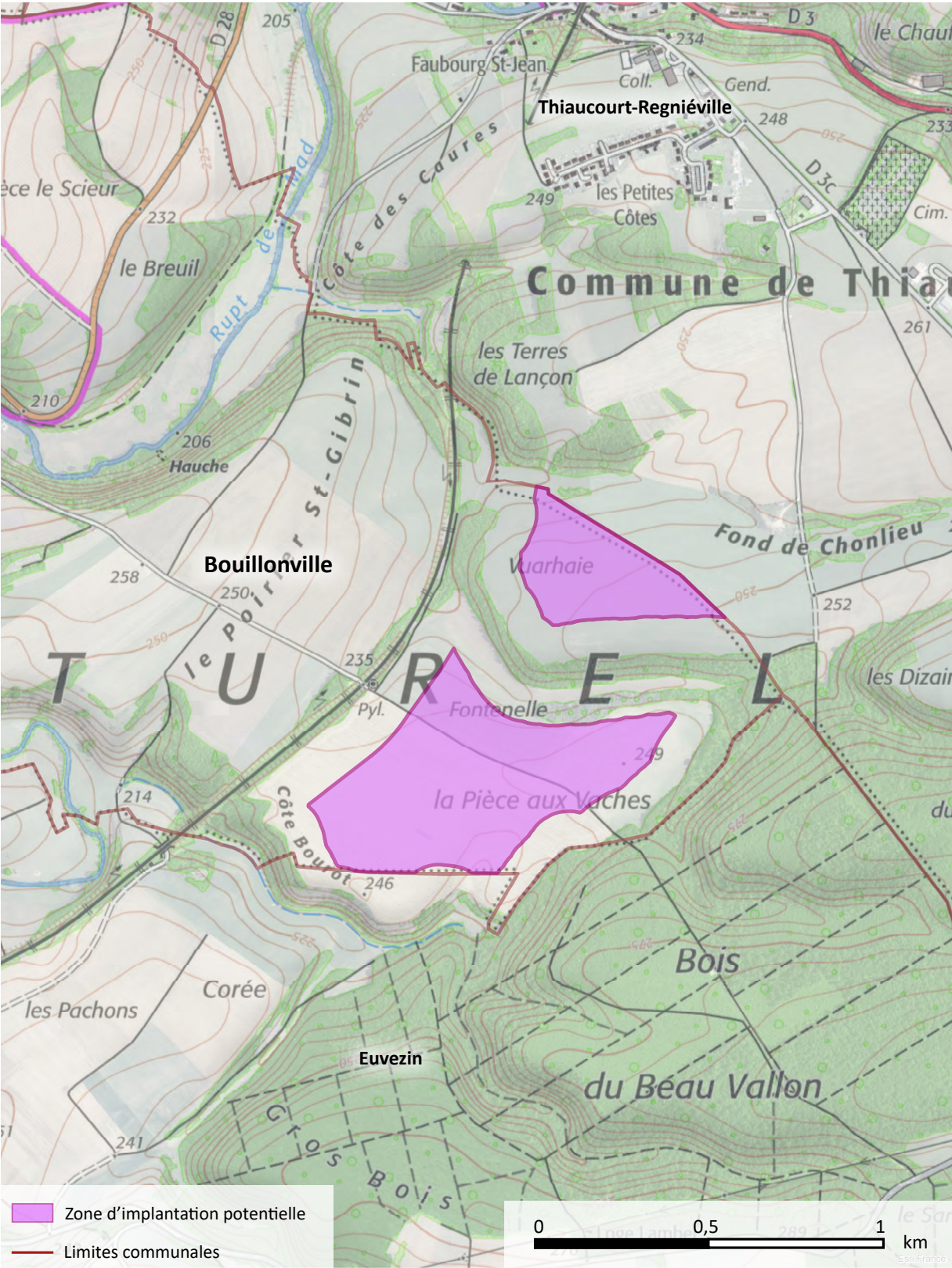
En soutenant ce projet, nous nous inscrivons dans une priorité que nous devons tous partager : la lutte contre le dérèglement climatique.

Vous serez régulièrement informés de l'avancement du dossier et nous organiserons cet hiver une réunion publique avec tous les acteurs de ce projet. »



Gérard RENOARD
Maire de Bouillonville

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



Pour définir la zone d’implantation potentielle des éoliennes, JPee respecte à la fois des dispositions réglementaires et des engagements avec la commune de Bouillonville, parmi lesquels on peut lister :

- Le choix d’un site isolé, situé derrière les chemins de fer ;
- Une distance des habitations bien supérieure aux 500 mètres préconisés par la loi ;
- Une implantation prévue uniquement sur des terrains détenus par la commune ;
- L’évitement des secteurs les plus arborés.

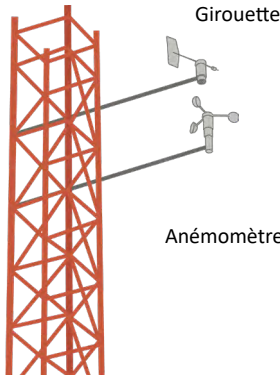
INSTALLATION D’UN MÂT DE MESURE

Le mât de mesure va être installé en juillet 2024 à Bouillonville au lieu-dit de la Pièce aux Vaches ; il mesure 124,5 mètres.

Cette structure en treillis est équipée, en différentes altitudes, d’instruments permettant de **mesurer la vitesse (4 anémomètres) et la direction (2 girouettes) du vent**. Des capteurs de température et de pression atmosphérique sont également installés.

Dans le cadre de l’étude écologique, le mât de mesure permet également de positionner deux capteurs à ultrasons (SM4BAT) qui suivent et enregistrent l’activité des chauves-souris en altitude.

Le mât de mesure est installé pour environ 12 mois.



ÉTUDES MENÉES

Étude paysagère & patrimoniale

- Dimensionnement du périmètre d’étude en fonction des sensibilités du territoire (sites et monuments patrimoniaux) ;
- Réalisation de photomontages depuis plusieurs points (bourg, monuments, etc.) ;
- Étude de différents scénarios d’implantation ;
- Modélisation visuelle (photomontages).

- Installation en juillet 2024 ;
- Mesure en continu de la vitesse et de la direction du vent pendant au moins 1 an.

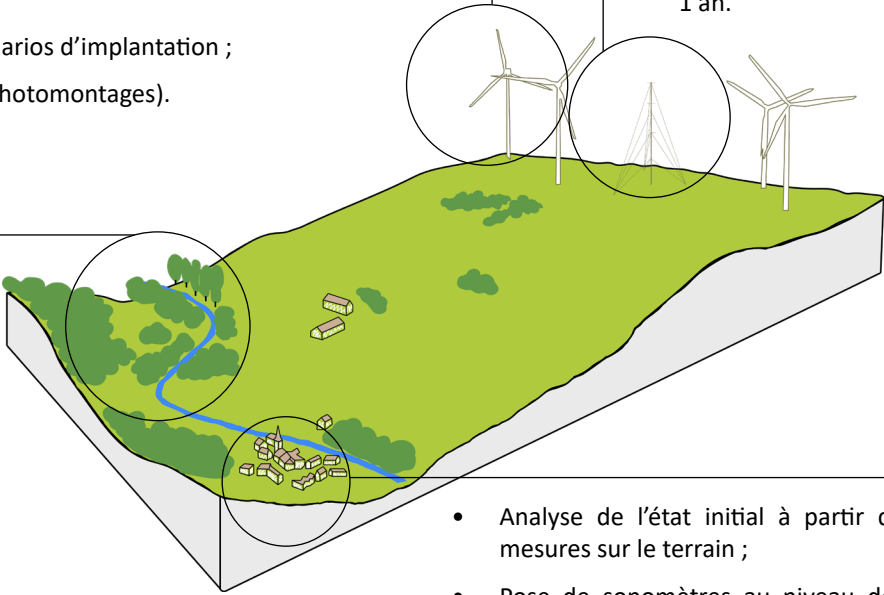
Mesure du vent

Étude écologique

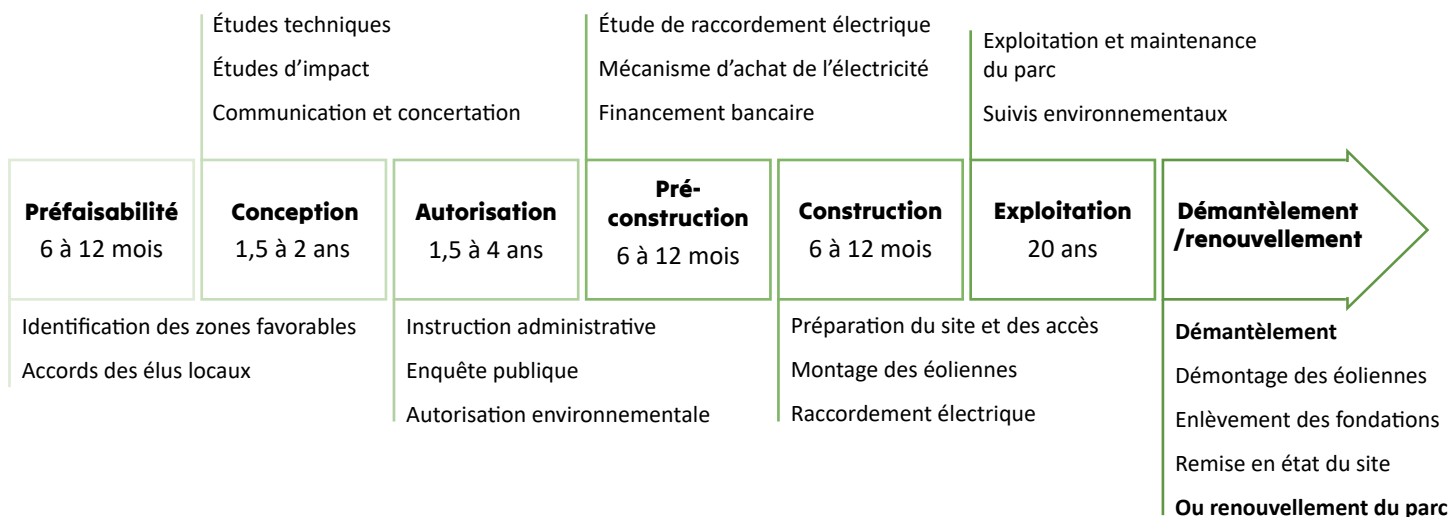
- Durée de l’étude : 1 cycle biologique complet (4 saisons) ;
- Recensement de la faune et de la flore sur et autour de la zone d’implantation potentielle ;
- Des sorties dédiées à l’ornithologie et aux chiroptères sur une année complète.

- Analyse de l’état initial à partir de mesures sur le terrain ;
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d’implantation potentielle ;
- Modélisation acoustique du projet éolien.

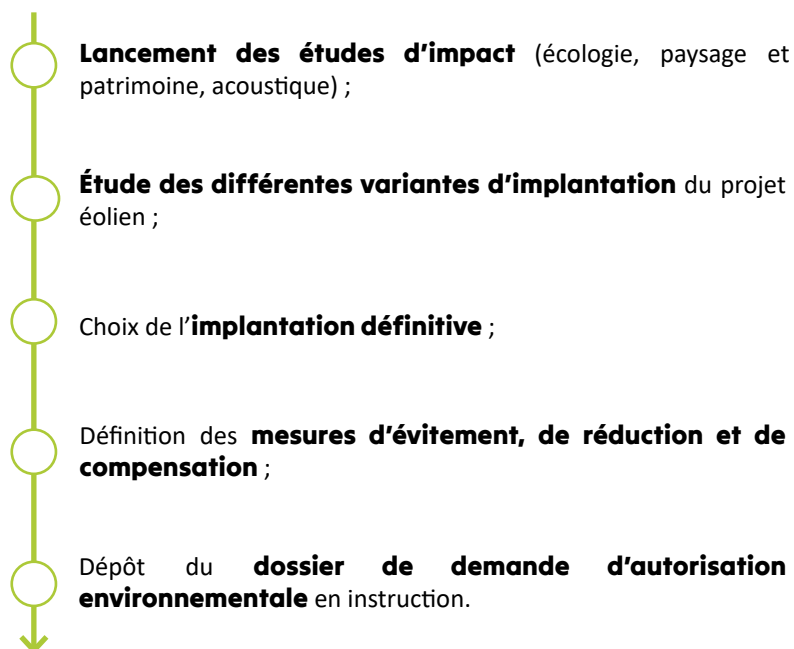
Étude acoustique



DÉROULÉ D'UN PROJET ÉOLIEN



PROCHAINES ÉTAPES



Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



bouillonville-54.parc-eolien-jpee.fr



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable

Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques en France. En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en janvier 2024 de 450 MW (16 parcs éoliens et 64 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi 244 MW en construction ou prêts à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses 7 agences (Caen – son siège social –, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses 155 collaborateurs œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

Chiffre d'affaires 2023 : 77 millions d'euros (vente d'électricité)

Production 2023 : 790 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 355 000 personnes

